PROCES VERBAL du conseil d'école du 12 novembre 2019

1. **Présentation du nouveau conseil d'école**

Sont présents :

- Mr le Délégué Départemental de l'Education Nationale : Mr DELEPINE

- La Mairie de Saint-Lunaire : Monsieur le Maire, Michel PENHOUËT, responsable Service Jeunesse animation culture, Samuel MARTINEAU,

- Les représentants de parents d'élèves : Mme MARZIN, M. LAUNAY, Mme LE CORRE, Mme RIOU, Mme MEAL, Mme LEMARIE

M Les enseignants : Audrey CHEVALLAY, Eléonore DIARD-MARTIN, Josiane TREYSSAT, Cécile BLU, Marion VISONNEAU, Nathalie LE COUVIOUR, Myriam RAYMOND, Virginie GOUIS, Clémentine LEIZOUR, Sylvain POILVET, Laurent HERCOUËT (directeur),

Sont excusées : Mme Christine MISMAQUE, Inspectrice de l'Education Nationale et Mme Camille TECHER-FIAT, Représentante des Parents d'Elèves.

2. **Elèves (effectifs, 9ème classe, constitution des classes, perspectives 2020)**

- 3ème année consécutive d'ouverture de classe, en maternelle, décision de la direction Acédémique.

La demande institutionnelle a été vite traitée par la mairie : réservation de la classe mobile qui répond aux normes d'isolation, aux normes énergétiques, située entre la rotonde et l'étage du CLSH. En attente, les locaux du CLSH ont été occupés (jusqu'au retour des vacances de la Toussaint). Le directeur remercie le personnel de l'ALSH d'avoir accepté avec bienveillance de partager son espace avec l'école.

Les répartitions sont difficilement envisageables en amont de la rentrée à cause des inscriptions effectuées pendant l'été. Les répartitions opérées au mois de juin ont dû être bouleversées assez rapidement.

Effectifs sur plusieurs années (évolution 2010-2019) : 115 en 2010, 220 en 2019 (+ de 100 en moins de 10 ans). Les 3 dernières années (les plus chargées) correspondent aux 3 ouvertures.

Effectifs par classe d'âge : effectifs en progression constante sur le plan de la classe d'âge, si l'on excepte les deux dernières cohortes : 36 en MS, 18 en PS. Illustre la difficulté de prévoir et d'annoncer les perspectives pour l'année à venir : est-ce que les futurs PS seront plus proches des 18 que des 36 ?

De 86 à 89 en maternelle, de 121 à 132 en élémentaire entre les deux dernières années, soit une moyenne qui passe de 25,9 élèves par classe à 24,7 élèves par classe après ouverture.

Il est difficile de se projeter sur les années à venir car les générations environnent la vingtaine d'élèves mais les mouvements de population font monter les effectifs.

Question des parents : quelles sont les perspectives quant à la construction des nouveaux lotissements ?

Réponse de la mairie : comme déjà dit lors du conseil de l'an passé, les ventes dans le lotissement de St-Lunaire ont été plus rapides que prévu. Les deux lotissements (communal et le Clos-Loquen) ne concernent pas la même catégorie d'acheteurs. On ne peut pas dire que chaque lotissement apportera autant d'arrivée d'enfants. Les perspectives d'évolution sont plus lointaines (environ 5 ans pour la création d'une ZAC). M. Le Maire envisage un agrandissement de la cantine pour faire face aux éventuelles arrivées.

Le Directeur complète : il faudrait plus de 20 élèves pour envisager une nouvelle ouverture de classe (soit plus de 240 élèves).

Tout en indiquant que les enseignants ne sont pas visés par la critique, des parents évoquent leur désappointement face aux doubles-niveaux chargés (notamment en élémentaire).

Le directeur insiste sur le fait que les doubles niveaux existent depuis longtemps à l'école avec assez souvent des effectifs chargés. Les élèves sont habitués à avoir des moments de travail sans la présence de l'enseignant. Il est important de les amener vers l'autonomie, surtout en cycle 3. Même dans ces classes, la difficulté des élèves est prise en compte. La question de la répartition est délicate. Chaque année, et de plus en plus souvent, des parents sont mécontents des répartitions. Opter pour une classe de CP à 28 élèves et une classe de CE1 à 29 pouvait simplifier la donne en ayant un seul cours par classe mais ça n'est pas cohérent sur le plan des apprentissages. Depuis des années, le choix de l'équipe enseignante consiste à alléger le cycle 2 où la question des apprentissages fondamentaux est essentielle. Ce choix est d'ailleurs validé par le ministère qui envisage des classes de 24 élèves maxi en GS, CP et CE1.

Certains parents ont exprimé des inquiétudes vis-à-vis des effectifs et des organisations de classe aux délégués de parents d'élèves. Mme MARZIN souligne qu'avec ces effectifs, il n'est pas surprenant de voir des élèves de lycée professionnel avec un niveau déplorable. Les représentants de parents d'élèves demandent à la mairie l'embauche de services civiques ou d'emplois jeunes pour pallier ces forts effectifs. Les parents s'interrogent sur l'accompagnement des élèves en difficulté dans ces classes chargées.

Mr DELEPINE intervient pour souligner le travail des enseignants et la qualité de l'école François Renaud dont la réputation de sérieux n'est plus à faire. Il n'accepte pas le manque de confiance et la remise en question du travail des enseignants par les parents.

Mme LE COUVIOUR, enseignante à mi-temps dans l'école et remplaçante en début de semaine dans d'autres écoles, rapporte que les classes à double-niveau dans les classes de Saint-Malo sont fréquentes, avec des effectifs oscillant souvent entre 25 et 30 élèves. Du point de vue d'une enseignante itinérante, l'école de Saint-Lunaire est une école qui fonctionne bien.

Mr le Maire répond aux parents pour indiquer que le fonctionnement d'une classe durant le temps scolaire revient à l'éducation nationale. Il n'appartient pas à la mairie d'adjoindre du personnel à un enseignant. Le seul cas prévu est la présence d'une ATSEM en maternelle. En ce qui concerne les ouvertures de classes, il rappelle qu'il n'est pas question de seuil d'ouvertures ou de fermetures. Le Directeur Académique a une dotation de postes et il effectue des arbitrages dans les situations tendues. Saint-Lunaire n'est pas situé dans un territoire prioritaire.

Les parents se montrent inquiets quant aux prochaines années qui devraient confirmer une augmentation des effectifs en élémentaire sans pour autant ouvrir une classe.

3. **Règlement intérieur**

Des parents s'étaient offusqués du fait que des élèves d'élémentaire puissent quitter l'école sans la présence d'un parent (et sans vérification préalable de l'enseignant). Un incident de début d'année, concernant un élève ayant quitté l'école seul, à vélo, avait amené sa mère à réagir de façon assez vive face à l'enseignant concerné et à M. le Directeur.

Proposition d'ajout de la part du directeur : la responsabilité de l'enseignant s'arrête à partir du moment où l'élève a quitté l'école. C'est le rappel du texte de loi concernant la sortie de classe en Ille-et-Vilaine. En maternelle, les élèves sont pris en charge par une personne nommée par les parents (pas nécessairement majeure). En élémentaire, les personnels enseignants ne sont pas tenus de vérifier qu'un adulte prend en charge un élève.

Mme LE CORRE évoque un recul par rapport aux années précédentes. Le Directeur évoque une simple clause de bon sens d'un enseignant vis-à-vis des enfants : les CP et CE1 sont encouragés à revenir à l'école et prévenir lorsqu'ils se retrouvent seuls à la sortie. Toutefois, ce n'est pas une règle qui implique leur responsabilité.

La mairie insiste sur le fait qu'un distinguo doit être établi entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Sur l'ALSH, les encadrants sont tenus de vérifier que les enfants partent avec un adulte connu. Toutefois, pour les TAP, le cadre est encore différent, même si les adultes sont vigilants.

Chacun s'accorde à souligner la question de responsabiliser l'enfant, ce qui ne doit pas dédouaner les parents de leur responsabilité.

M. Le Maire rappelle que déjà, lors de la mise en place des TAP, la sécurité des enfants était essentielle, notamment sur les sorties. Il rappelle également que malgré toutes les précautions prises, un enfant qui déclare pouvoir partir seul ne peut être retenu. Mr le Maire indique aussi qu'un parking à proximité de l'école (salle Aimé Le Fol) est disponible mais n'est guère utilisé. Mr POILVET évoque son inquiétude quant au manque de civisme de certains parents : double-file, précipitation pour récupérer ses enfants, retards récurrents, absences de confort, parents qui attendent leur enfant dans la voiture.

Les parents suggèrent de rappeler sur le cahier de liaison les règles de stationnement près de l'école et l'interdiction de se garer n'importe où.

Un rappel à la loi n'est pas envisageable, il faut considérer que les parents sont des adultes et qu'ils sont responsables de leur stationnement et comportement. Toutefois, un rappel des différents parkings disponibles est envisageable.

Organisation des élections des parents d'élèves : le directeur précise qu'il est donné à partir de 2020 la possibilité aux écoles d'organiser le vote uniquement par correspondance. De nombreuses écoles ont franchi le pas et pour une question de simplicité, Mr HERCOUËT propose d'opérer de cette façon à l'école.

Les parents estiment que l'implication des parents serait certainement encore moindre qu'à présent. Ce moment de vote permet d'en expliquer l'intérêt. Ce manque d'intérêt s'explique par l'absence de seconde liste lors des élections. Selon les parents, il faut maintenir le vote à l'école.

Mme LEMARIE se démarque et propose qu'on attende le troisième conseil pour une décision définitive. Elle considère qu'il vaudrait mieux mobiliser les parents pour d'autres événements.

4. **Enseignement de l'anglais et de l'allemand**

Depuis 2 ans, une familiarisation à l'allemand a cours pour les CM1 (regroupement et décloisonnement).

Concernant l'anglais, il est assuré par les enseignants dans chaque classe, excepté au CM1/CM2 où l'anglais est dispensé par Mme DIARD-MARTIN et Mme TREYSSAT.

5. **Organisation et durée du temps d'étude**

Question des parents : quelle différence de temps d'étude entre les CE1-CE2 et les autres ? Ne peut-on pas réduire la durée de l'étude pour les plus jeunes ?

Réponse du directeur : pas de différence de temps pour des questions d'organisation, mais le temps est suffisamment souple pour permettre aux élèves les plus jeunes de souffler (jeux, lecture…)

Le Directeur rappelle qu'au-delà de 25 élèves à l'étude, celle-ci est dédoublée, ce qui se produit presque quotidiennement. L'idée est d'avoir soit un groupe allégé pour les CE1, soit des CE1 dans les 2 groupes pour permettre de les prendre en charge rapidement et efficacement (le second temps étant plus consacré aux plus grands). M. Le Maire renchérit en expliquant qu'il a préféré maintenir le coût de l'étude plutôt que de le diminuer pour permettre ce dédoublement.

6. **Organisation de la garderie : utilisation des salles**

Question des parents : la salle bleue (du goûter) parait sous-utilisée lorsque les enfants n'ont pas accès à la cour. Beaucoup d'enfants en salle jaune, peu en salle bleue en fin de garderie. Ça semble déséquilibré.

Réponse de la mairie : la salle jaune est réservée aux maternelles, la salle bleue aux CP (puis aux plus grands). Il est question d'éviter que les plus petits se retrouvent dans la même salle que les plus grands. Pour désengorger la salle jaune, il pourrait être envisagé que les GS rejoignent les CP dans la salle bleue le temps que les plus grands arrivent. Il est rappelé qu'il existe aussi d'autres impératifs tels que les questions de ménage.

Les parents insistent sur le fait que la salle jaune est très sonore et que les parents d'élèves souhaiteraient que les maternelles aient un temps de repos plus important, avec moins de bruit.

Réponse de la mairie : le médecin PMI a effectivement demandé à ce que l'organisation de la salle jaune soit revue pour permettre plus de « petits coins » pour que des élèves s'isolent plus facilement. La solution de regrouper les GS avec les CP après le temps de ménage est en réflexion.

Les enseignants rappellent que ce temps était parfois proposé aux CP pour qu'ils puissent commencer les devoirs afin de ne pas terminer trop tard.

7. **Projet vélobus**

M. Bidon, de l'association Dinard à vélo est venu distribuer des kits d'éclairage aux jeunes cyclistes. L'initiative est saluée par M. le Directeur. Il précise en outre qu'une enquête a cours sur internet en ce moment pour que les citoyens s'expriment sur les pistes cyclables dans leur commune. Il invite les parents à participer massivement.

M. Launay, responsable du projet sur la commune de Saint-Lunaire : l'expérience présentée par l'association du vélobus de Pleurtuit en réunion d'échanges était intéressante. Elle a eu dans la commune de Pleurtuit un développement important et un « effet boule de neige ». C'est un projet qui a du sens pour la commune de St-Lunaire. Initié l'année dernière via une enquête en ligne : 45 réponses, dont 40 familles intéressées et 15 adultes intéressés pour encadrer le vélobus, sans connaitre toutes les modalités. La prochaine étape consiste en la rédaction d'une charte pour expliquer le fonctionnement aux parents et un recensement des familles intéressées. Ce n'est qu'après cette étape que les trajets pourront être déterminés (a priori le long de la piste cyclable mise en place l'année précédente pour desservir tous les lotissements). Un groupe de pilotage doit avoir lieu, mais il faut pour cela l'aide des parents pour lancer le projet. Il propose une réunion mensuelle pour mettre en œuvre le projet. Il serait question de lancer un appel aux bénévoles. M. Launay évoque également la question d'un référent par lotissement pour participer à ce groupe de pilotage.

Explication du fonctionnement de Pleurtuit, notamment quant à la responsabilité des parents encadrants : ce n'est pas un statut d'association qui porterait une responsabilité morale. Les parents qui confient leurs enfants signent une décharge. Il s'agit de créer une relation de confiance entre les parents accompagnateurs et les parents qui confient leurs enfants. Chaque semaine, les enfants doivent s'inscrire, ainsi que des parents encadrants. Les élèves doivent être capables de faire du vélo seul. Ainsi, le projet s'adresse essentiellement aux élèves d'élémentaire (la question de l'accompagnement des élèves de maternelle jusqu'à leur classe est également soulevée). La question de la sensibilisation à l'environnement semblait importante pour le développement du projet. Le groupe de pilotage devrait se réunir en décembre sur ces sujets.

L'étape suivante consisterait à s'inscrire pour pouvoir déterminer les trajets.

Deux lancements possibles : après les vacances d'hiver ou après les vacances de printemps : coupler le vélobus avec un évènement festif tel que la semaine du vélo (mais qui a lieu au mois de mai). Un concours de dessin pour créer un logo serait envisageable.

M. Le Maire évoque son plaisir de voir les élèves venir à vélo. La Mairie veut bien soutenir, y compris financièrement, l'initiative (par exemple pour des chasubles identifiées). L'école et l'APE sont prêts à soutenir le projet.

Avantages soulignés par le Directeur : diminue le temps sur les écrans le matin, détend les élèves, allège le problème de stationnement, développe l'autonomie des élèves, va dans le sens du développement durable.

Les parents sont favorables au projet. Ils considèrent l'autonomie des enfants, et l'intérêt pour le bien-être des enfants.

8. **Projet vivre ensemble**

Mise en place des messages clairs au sein de l'école. Il apparait que beaucoup de problèmes de la cour de récréation qui n'engendrent pas de situation de violence sont réglés par les enseignants alors que des méthodes simples permettraient une résolution de conflits directement par les élèves.

Il s'agit de permettre aux enfants de se débrouiller seuls, de verbaliser leurs problèmes en s'adressant clairement au camarade et en lui exprimant son désaccord.

Plusieurs étapes de réalisation :

1 : proposer à l'autre de faire un message clair

2 : expliquer clairement l'action, la parole qui déplait

3 : exprimer ses sentiments

4 : s'assurer que l'interlocuteur a bien compris

Des jeux de rôles et un intérêt appuyé sur l'expression des émotions ont été mis en place dans les classes.

Les parents demandent s'il est possible que les parents et les enseignants se retrouvent pour communiquer sur le sujet, par exemple autour d'une conférence. Le Directeur accepte une initiative commune mais, faute de temps, ne peut pas piloter ce projet.

En classe, un travail sur la gestion des émotions et le vocabulaire des émotions, est effectué à la fois à l'école élémentaire et à l'école maternelle. Un travail lexical est effectué en parallèle.

M. Launay évoque son propre vécu avec sa classe de 6ème : il faut laisser du temps aux élèves pour régler leurs conflits. Il suggère un conseil d'élèves. Le Directeur répond qu'il a déjà été mis en place les années précédentes et que, pour le moment, ce temps n'est pas envisageable, faute de personne référente pour gérer cette assemblée. Toutefois, cela peut être effectué en classe sur des temps d'EMC. M. Launay suggère également une cohérence entre parents, élèves, enseignants et animateurs. Mme LEMARIE évoque le fait que les messages clairs peuvent s'étendre aux fratries.

Les parents demandent que soit envisagée l'instauration de délégués de classe. Les enseignants répondent que des médiateurs pourraient être envisagés *a posteriori*.

Pendant les TAP, un cycle théâtre était envisagé l'année dernière. Cette année, il y a une intervenante théâtre et une intervenante danse, qui intègrent toutes deux cette thématique du vivre ensemble et de l'acceptation de la différence dans leur spectacle. En outre, il est prévu qu'un spectacle soit monté à la fin de l'année, qui permettrait un investissement des élèves.

Les parents demandent s'il serait possible de mettre en place un conseil des élèves au niveau municipal. M. Le Maire répond qu'une mauvaise expérience précédente a mis à mal les bonnes volontés sur ce sujet.

9. **Temps de cour : conflits, surveillance**

Une réponse partielle a été apportée concernant les résolutions de conflits avec les messages clairs.

Une inquiétude survient concernant les classes de maternelle et des actes violents. Les enseignantes évoquent un mieux depuis le début d'année. Le changement de classe permet de diminuer certains conflits antérieurs. En outre, la diminution du nombre d'élèves par classe influe sur le climat général.

Les parents s'interrogent sur le temps du midi. La mairie répond par le recrutement d'une ATSEM supplémentaire ayant permis une meilleure gestion du groupe.

Les parents évoquent des « bruits » de cas de violences dans les toilettes. Le directeur conseille la prudence quant aux « rumeurs », les enseignants rappellent la surveillance constante de la cour et l'angle de vue sur les toilettes.

Les parents demandent combien d'enseignants sont présents sur la cour et s'interrogent sur le nombre de surveillants. Le Directeur répond qu'un enseignant est suffisant pour surveiller la cour. Il n'y a d'ailleurs pas de taux de surveillance, et celle-ci est établie en conseil des maitres. Il y a 3 ans, le dédoublement des récréations en élémentaire a été décidé : la bonne surveillance dépendant également du nombre d'élèves. Le bon sens et l'expérience ont permis de vérifier qu'un seul enseignant surveille la cour de façon active alors que deux ou trois collègues sont tentés par des bavardages.

10. **Activités et sorties envisagées année 2019-2020**

Présentation du tableau des sorties programmées, ainsi que du financement.

Maternelle : spectacle vivant, Champrépus, Escale Bretagne (projet biodiversité), équitation, ferme de Kémo

- Biodiversité autour de l'école : les élèves découvrent le monde animal et végétal autour de l'école. Pris en charge par l'APE

- Cicadelle : spectacle sur le thème des saisons en janvier (Caisse des Ecoles)

- Champrépus : tous les élèves de maternelle. Implique 2 cars. Financement de la Caisse des Ecoles

- Equitation : pour les GS et MS. Transport, activités et encadrement assuré par la caisse des écoles.

CP :

- Musée Manoli, caisse des écoles

- Planétarium et Ecomusée, caisse des écoles

- Beaux-arts, caisse des écoles

- Travail du matériau « terre », caisse des écoles

CE1

- Cirque dans le Finistère : sortie avec nuitée demandant la participation des familles des enfants qui partent. Pris en charge en partie par les familles, l'APE et la caisse des écoles.

- Découverte du littoral, caisse des écoles (CE1 CE2)

- Fougères : CE1/Ce2 et CM1 visite de la ville et du château (caisse des écoles)

- Aquarium de St-Malo (CE1-CE2 et CE2), APE et caisse des écoles

- Paris (CM2), mois de mars, voyage en train. Participation des familles des enfants qui partent, mairie et APE

- Projet voile (CM1 et CM2) : prise en charge mairie

Le récapitulatif financier s'élève à :

2 grands partenaires essentiels : la mairie (17788€) soit 80€ par élève.

APE (4985€)

Les parents considèrent ces sorties de façon positive. M. Le Maire remercie les parents qui acceptent d'accompagner les sorties, félicite les enseignants de leur investissement. Il tient beaucoup à la voile, à l'équitation et apprécie la sortie à Paris pour son caractère un peu magique pour les élèves.

Les enseignants remercient la mairie pour le budget alloué aux élèves, ainsi que l'APE, qui travaille pour animer l'extra-scolaire mais apporte également le soutien financier nécessaire.

11. **Travaux, achats**

Le Directeur remercie la mairie pour la réfection de la toiture et des différents sols, ainsi que le remplacement de l'escalier par une rampe.

Concernant l'ouverture de la 9ème classe, le directeur souligne l'efficacité de la mairie et remercie l'ensemble du personnel municipal.

Des travaux sont envisagés dans la rotonde de la maternelle.

Les besoins dans le domaine informatique ne sont pas tout à fait définis, mais une demande sera faite après une consultation des différents enseignants.

La sécrétaire de séance, Audrey CHEVALLAY le directeur, Laurent HERCOUËT